

**BULLETIN D'INSCRIPTION
SALON ANTIQUITÉS BELLE BROCANTE
SALLE DE LA FILATURE
PÉRIGUEUX
SAMEDI 7 ET DIMANCHE 8 FÉVRIER 2026**

Téléphone: 0689299166

Nom
Prénom
Adresse
Numéro de téléphone :/...../...../...../
E-mail

N° carte professionnelle

Joindre obligatoirement :

- Une photocopie (resto/ verso) de la carte professionnelle .
- Une photocopie attestation assurance valide et en cours .
- Le chèque de règlement

Tarif pour la réservation : stand 20 m² 250 euros ☐
(cochez) stand 15 m² 200 euros ☐

Règlement par CHEQUE a l' ordre de Monsieur Azconaga

Adresse : Azconaga Louis 14 rue du chanoine Goumet 24390 Hautefort

à régler avant le 30 DÉCEMBRE 2025

Retour des documents avant le 30 DÉCEMBRE 2025 par mail

icihautefort24@hotmail.fr

Fait à le.....

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnels .

Il est interdit de vendre des armes à feu hors catégorie D1 et D2, les animaux de toutes sortes et tout produit illicite.

Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés .

Pour respecter la réglementation tous les prix doivent être affichés.

L'exposant prend connaissance de ce qui suit et l'accepte :

Seuls les professionnels inscrits au registre du commerce ou auto-entrepreneurs peuvent participer à cette manifestation. Aucun particulier ne saurait être autorisé à occuper une partie du stand d'un professionnel même à titre gracieux ou amical .

Les objets et meubles proposés à la vente doivent faire l'objet d'une inscription dans le registre de police obligatoire ; celui ci pouvant être réquisitionné à tout moment par les autorités autorisées .

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 18 h.

Un départ avant cette heure serait désobligeant pour les visiteurs et les autres exposants .

La mise en place se fait de 14 h 00 à 18 h 00 le vendredi 6 FÉVRIER 2026.

Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site .

L'organisation se réserve le droit de plaçage et d'attribution des places, afin d'éviter tout litige entre exposants, il ne sera délivré aucun emplacement preferenciel . **Le matériel sera fourni dans la limite du possible (tables chaises grilles) par précaution, prévoir quelques tables personnelles.**

Suivant les sites et le nombre de participants, les organisateurs pourront être amenés à délimiter les exposants par zones de classement de matériel, ceci dans l'intérêt des exposants et de la clientèle .

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir.

Questionnaire à remplir obligatoirement :

Matériel exposé à la vente (cochez les lignes utiles)

Vaisselle – Linge de maison
Meubles – Tableaux
Livres – disques – jouets
Vélos – Motos (immatriculation photocopies justificatif)
Matériel artisanal – art populaire – métiers
Objets de vitrine – bibelots

Ces questions visent à éviter que deux stands spécialisés se retrouvent en concurrence directe côte à côte.

Chaque exposant est responsable de l'authenticité des objets qu'il vend, les copies n'étant pas souhaitables, elles devront être clairement affichées comme telles et identifiables par un étiquetage précis, clair et visible de prime abord par le public .

Annulation possible 7 jours avant la date de la manifestation uniquement pour raisons graves sur présentation d'un justificatif . L HIVER ne pouvant être une cause de désistement.

Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par mail le plus tôt possible et les règlements restitués.

Lu et approuvé
Signature